MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2026

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 26e jour du mois de octobre deux mille vingt-six (2026), au Centre municipal de Notre Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Eugenette Morin, conseillère
Monsieur Claude Dufour, conseiller
Madame Véronique Tremblay, conseillère
Monsieur Jean-Jacques Paradis, conseiller (par visioconférence à partir de la Ville de Québec)
Monsieur Jacquelyn Vachon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Était absent

Monsieur Jean Jasmin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de l'assemblée

2 Constatation du quorum et de l'avis de convocation

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

4 Heures d'ouverture du bureau municipal - retour à la normale

5 Ajustements salariaux temporaires

6 Autorisation de paiement Sécurité publique

7 Réparation de la boîte de la camionnette F-150

8 Déneigement des stationnements et points d'eau secteur des Anges

9 Réparation du système de refroidissement du Centre sportif

10 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

11 Levée de l'assemblée

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à treize heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2 CONSTATATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le Maire Marcel Picard constate le quorum, ouvre la séance à 19 h. Il mentionne que l'avis de convocation a été reçu par tous les membres du conseil.

Il informe l'assistance que le conseiller Monsieur Jean-Jacques Paradis est en visioconférence tel que prévu dans les règlements.

3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-10-193 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Eugenette Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 26 octobre 2026 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL - RETOUR À LA NORMALE

2026-10-194 **CONSIDÉRANT** le retour en poste de tous les employés;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des bureaux étaient pour pallier au manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Dufour

ET RÉSOLU

DE modifier les heures de bureaux selon les heures suivantes à compter du 27 octobre 2026:

- Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
- Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
- Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
- Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 AJUSTEMENTS SALARIAUX TEMPORAIRES

2026-10-195 **CONSIDÉRANT** le manque de ressources humaines disponibles au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne une augmentation de la charge de travail ainsi que l'attribution de tâches et de responsabilités additionnelles à certains employés;

CONSIDÉRANT que ces tâches peuvent inclure des tâches nouvelles ou inhabituelles pour lesquelles les méthodes de travail ne sont pas établies et qui nécessitent des recherches, de l'apprentissage et des démarches supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les employés concernés doivent assumer temporairement des fonctions supplémentaires afin d'assurer la continuité des opérations et le bon fonctionnement des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié de reconnaître les responsabilités additionnelles assumées par ces employés par l'octroi d'ajustements salariaux temporaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise des ajustements salariaux temporaires pour les employés suivants, selon les périodes indiquées et selon le document soumis au conseil:

- Caroline Tessier, coordonnatrice aux services à la clientèle et adjointe aux services administratifs, du 29 juin 2026 au 16 octobre 2026.
- Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, du 14 septembre 2026 au 2 octobre 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 AUTORISATION DE PAIEMENT SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-10-196 Il est proposé par Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU

DE faire parvenir le deuxième paiement relatif à la somme payable pour les services de la Sureté du Québec au montant de 69 057 $.

QUE cette dépense soit imputée, tel que prévu, au poste budgétaire 02 21000 441.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 RÉPARATION DE LA BOÎTE DE LA CAMIONNETTE F-150

2026-10-197 **CONSIDÉRANT QU**' il y a lieu de réparer la carrosserie au niveau de la boîte du camion municipal de marque Ford 150 ;

Il est proposé par Claude Dufour

ET RÉSOLU

DE procéder à la réparation suivante :

- réparations du fond de la boîte de la camionnette telle que sur la soumission de Carrosserie M-A Inc en date du 22 septembre 2026 pour un total de 1115,00$, taxes en sus,

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 525.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

8 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET POINTS D'EAU SECTEUR DES ANGES

2026-10-198 **CONSIDÉRANT** l'approche de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait une demande de prix pour le déneigement des points d'eau et stationnements pour le secteur des Anges;

CONSIDÉRANT QUE le point 8 du document fait mention que le Conseil ne s'engage pas à accepter l'offre la plus basse;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission écrite a été transmise à sept entrepreneurs de la région soit

Excavations Montauban, Entreprises JRSB, Déneigement Philippe Lefebvre, Déneigement Réjean Lavoie, M. Michel Dionne, M. Alexandre Vinet et M. Gaétan

Dionne ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, les entrepreneurs suivants avaient déposé une offre de prix, selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'entrepreneur	1 an	2 ans	3 ans
Yvon Tessier	54 448,00$ taxes incluses	112 445.50$ taxes incluses	175 681,80$ taxes incluses
Daoust Déneigement	23 600$ taxes incluses	48 292.26 $ taxes incluses	73 702.31$ taxes incluses
Michel Dionne	25 800$		

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Michel Dionne pour une durée de 1 an, au montant de 25 800$, sa soumission étant conforme aux exigences du cahier des charges.

QUE cette dépense soit imputée, tel que prévu, au poste budgétaire 02 39000 443.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

9 RÉPARATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF

2026-10-199 **CONSIDÉRANT** que le système de réfrigération de l'aréna nécessite la réparation de quatre (4) échangeurs afin d'assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que ces réparations sont nécessaires pour maintenir le système de réfrigération;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder aux travaux requis afin d'assurer la continuité des activités de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU

DE mandater Aubin Pélissier afin d'effectuer la réparations de quatre (4) échangeurs du système de réfrigération de l'aréna au montant de 23 381,34 $ taxes en sus**;**

D'informer la population que le conseil municipal amorcera, au cours de la prochaine année, une démarche d'analyse et de consultation portant sur la pérennité de l'aréna et sa viabilité financière auprès de la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-200 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Claude Dufour

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 09 .

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard Maire	Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel PIcard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 26 octobre 2026.